

Prévention de la délinquance dans les zones urbaines sensibles

La Délégation interministérielle à la ville (DIV) et au développement social urbain a pour objectif de rétablir l'équité sociale et territoriale dans les quartiers défavorisés. Son programme d'action concerne les territoires classés zones urbaines sensibles (ZUS) avec pour objet : la réduction des inégalités en matière d'accès à l'emploi, de santé et d'accès aux soins, de politique éducative, de sécurité et de prévention, de développement des services ainsi que la rénovation de l'habitat, des équipements et espaces urbains collectifs (DIV, 2004).

Une des actions de ce ministère concerne les politiques locales de prévention de la délinquance qui se sont développées depuis une vingtaine d'années dans le cadre de la politique de la ville. Les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance représentent l'instance partenariale de cette politique. Les orientations prioritaires de la prévention de la délinquance visent à :

- prévenir la violence et encourager les nouveaux modes de régulation des conflits ;
- développer une prévention précoce en lien avec les familles et les acteurs de la protection de l'enfance et de l'éducation ;
- prévenir les toxicomanies ;
- favoriser l'accès au droit et à la citoyenneté ;
- répondre à un besoin de solidarité envers les victimes ;
- prévenir la récidive et soutenir les parcours individualisés de réinsertion.

Notion de zone urbaine sensible

La notion de zone urbaine sensible (ZUS) est apparue dans la loi d'orientation pour l'aménagement du territoire (1995), puis la liste et les délimitations précises des ZUS ont été données dans la loi relative à la mise en œuvre du pacte de relance pour la ville en novembre 1996. Les ZUS correspondent à des grands ensembles ou des quartiers d'habitat dégradé souffrant d'un déséquilibre accentué entre l'habitat et l'emploi. L'observatoire des ZUS a été créé par la loi du 1^{er} août 2003. Il doit permettre une meilleure connaissance des territoires en difficulté dans le cadre des politiques publiques de réduction des inégalités sociales et économiques. Le premier rapport

annuel détaillé sur l'évolution des ZUS a été présenté au Parlement fin 2004 (Observatoire national des zones urbaines sensibles, 2004a). Chaque année, un rapport actualisé donne lieu à un débat national sur la politique de la ville, ses orientations, ses priorités et les moyens utilisés (Observatoire national des zones urbaines sensibles, 2004b).

Caractéristiques de la population des ZUS

Au recensement de 1999, 4,67 millions d'habitants vivaient dans 751 quartiers classés ZUS, soit 8 % de la population nationale. Au niveau de l'évolution démographique des ZUS, la pyramide des âges tend à se rapprocher de la moyenne nationale tout en conservant une forte proportion de jeunes (31,5 % de moins de 20 ans *versus* 24,5 % en France métropolitaine). La proportion de familles nombreuses (4 enfants et plus) ainsi que la part de familles mono-parentales sont plus importantes qu'ailleurs. La population étrangère est sur-représentée dans les ZUS (18 % de la population des ZUS *versus* 7,5 % à l'échelle nationale).

Au niveau de l'habitat, la part d'habitat collectif (immeubles) et de logement social est importante ; 61 % des ménages résidant en ZUS sont locataires en HLM.

Les ZUS comptent 27 % de ménages pauvres, c'est-à-dire presque trois fois plus que le reste de l'espace urbain. Aussi, environ 20 % de la population active des ZUS est au chômage, soit le double du taux de chômage national. L'augmentation du chômage au cours de la décennie 1990-1999 touche plus les hommes et les jeunes ainsi que les étrangers. Cependant, les ZUS connaissent un dynamisme économique avec une croissance du nombre d'établissements économiques supérieure aux autres unités urbaines grâce notamment à la création des zones franches urbaines (ZFU).

Une des caractéristiques des zones urbaines sensibles reste l'écart de niveau de formation de leurs habitants comparativement à la moyenne nationale. La proportion de non diplômés y est 1,8 fois supérieure en 1999 et ce phénomène touche surtout les jeunes. La scolarité est marquée par un retard des élèves supérieur à la moyenne nationale. Par ailleurs, la scolarité précoce avant 4 ans est plus forte dans les ZUS.

D'une façon générale, les ZUS sont mieux dotées en équipements publics que les autres quartiers (équipement de sport, culture, loisirs, infrastructures d'accueil pour les enfants, bureaux de poste), contrairement aux équipements marchands. Mais les habitants des ZUS sont peu nombreux à pratiquer une activité de loisir alors qu'à revenu égal, les habitants des autres quartiers ont plus d'activités sociales et culturelles. Les enfants sont plus souvent gardés par un parent ou un proche qu'à la crèche.

Concernant l'environnement, les ZUS sont caractérisées par une plus grande exposition au bruit (proximité de voies routières, ferroviaires) et aux risques industriels.

Perception de l'insécurité par les habitants des ZUS

Une enquête sur les conditions de vie des ménages et la « vie de quartier » fournit des informations sur l'ambiance perçue par les personnes interrogées et sur les faits dont elles déclarent avoir été victimes ou témoins. Réalisée en 2001 auprès de 10 000 ménages, cette enquête permet de comparer les habitants des ZUS de ceux des autres quartiers.

Les habitants des ZUS sont 30 % à juger que leur quartier n'est pas agréable à vivre (contre 24 % dans les cités et 10 % dans les quartiers pavillonnaires). Ils déclarent être victimes de dégradations et de vandalismes beaucoup plus que dans d'autres quartiers ; c'est le cas de 52 % des ménages à faible niveau de vie résidant en ZUS contre 26 % dans les autres territoires. La corrélation entre cadre de vie de mauvaise qualité, précarité économique et insécurité produit une extrême vulnérabilité des ménages habitant en ZUS.

Concernant les cambriolages, les ZUS ne se distinguent pas des autres quartiers (3 % de ménages cambriolés). Les vols dans ou de voitures, rapportés au nombre de personnes en possédant, sont plus nombreux dans les ZUS. Par ailleurs, les habitants des ZUS ne sont pas nettement plus exposés aux vols personnels et agressions.

Plus de 48 % des ménages habitant en ZUS déclarent que des actes de destruction ou de dégradation d'équipements collectifs se sont souvent produits entre 1999 et 2000, alors qu'ils sont 15-16 % à le déclarer dans les autres quartiers.

Les habitants des ZUS sont aussi plus critiques vis-à-vis de l'état de l'environnement de l'habitat.

En conclusion, la connaissance apportée par l'observatoire des ZUS apporte des éléments de compréhension du contexte dans lequel peuvent se développer la violence et l'insécurité. Elle constitue un instrument de suivi, d'évaluation et d'orientation des actions conduites dans les différents domaines de la politique de la ville dont la prévention de la délinquance.

*Délégation interministérielle à la ville
et au développement social urbain*

BIBLIOGRAPHIE

OBSERVATOIRE NATIONAL DES ZONES URBAINES SENSIBLES. Rapport 2004. Délégation Interministérielle à la Ville, 2004a : 252 P

OBSERVATOIRE NATIONAL DES ZONES URBAINES SENSIBLES. Premier état des lieux de l'Observatoire national des ZUS. Délégation Interministérielle à la Ville, septembre 2004b

DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE À LA VILLE (DIV). Politique de la ville et prévention de la délinquance. Recueil d'actions locales. Éditions de la DIV, 2004